

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 16 décembre 2020**

Convocation adressée le 10 décembre 2020
Compte rendu affiché le 8 janvier 2020
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 10 décembre 2020 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon et en visio-conférence, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

Présent(e)s physiquement : Nathalie PERRIN-GILBERT, Patrick ODIARD, Luc SEGUIN

Présent(e)s en visio conférence : Richard MARION, Corinne SUBAI

Absente excusée : Stéphanie LEGER, Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT
Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION
Yves BEN ITAH à Richard MARION



Secrétaire : Luc SEGUIN

**Exercice 2021 - Demande de subvention de fonctionnement
à la Direction Régionale des Affaires Culturelles
Auvergne-Rhône-Alpes**

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Le Conservatoire de Lyon a perçu au titre du présent exercice budgétaire une subvention de fonctionnement versée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 260 000 €.

Labellisé Conservatoire à rayonnement régional, le Conservatoire de Lyon dispense des enseignements artistiques dans le cadre des normes édictées par le ministère de la Culture sanctionnés par des diplômes auprès de ses élèves et étudiants.

Agréé par le ministère de la Culture en 2019 (label issu de la loi sur la création, l'architecture et le patrimoine de 2016), le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon propose désormais un cursus digne des classes préparatoires aux grandes écoles, au titre du Parcours Préparatoire à l'Enseignement Supérieur.

Au sein de chacune des trois disciplines dispensées (théâtre, danse et musique), les élèves qui souhaitent se professionnaliser peuvent ainsi préparer les concours des écoles supérieures (pôles supérieurs ; Conservatoires nationaux supérieurs musique et danse ; grandes écoles européennes ; grandes écoles de théâtre et de danse).

L'objectif poursuivi est de donner la possibilité à l'étudiant de développer sa capacité d'autonomie artistique, de préciser son projet professionnel et, par là même, de le conduire à engager avec succès sa démarche d'admission dans un établissement supérieur de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant.

Le Conservatoire de Lyon formule auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, une demande de subvention de fonctionnement incluant le déploiement de ce dispositif national.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **sollicite** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes le versement d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 260 000 € au titre de l'année 2021. Cette subvention sera imputée sur la nature comptable 74718 ;

✓ **autorise** la présidente à signer tous les documents afférents à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte

Nathalie PERRIN-GILBERT

